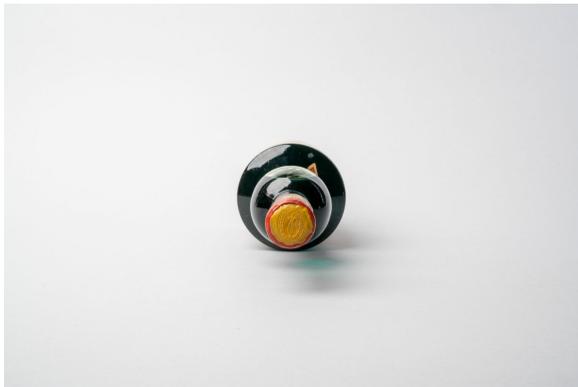


Bouteille

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/bouteille-2019-032/>

Collections / Du fédéralisme à la fin de la Deuxième Guerre mondiale / bouteille



Bouteille en verre de couleur verte foncée format de 17 onces Peppermint-Le Glaçon encore scellée avec sceau en cire jaune au dessus. Le liquide étant du french syrup embouteillé en France. Il y a deux étiquettes différentes au col de l'objet, de même qu'au corps principal et au derrière concernant le contenu.

Numéro d'accession 2019.32

Marchand J. Alfred Ouimet

Fabricant / Éditeur Théophile Guillon

Date 1928 c

Matériaux papier, verre

Dimensions 16,2 x 7 cm

Contexte historique

La Société des alcools du Québec (SAQ) souligne son 100e anniversaire en 2021 en exposant à la population des vestiges et des artéfacts de son histoire. Ce produit, une bouteille « Le Glaçon — Peppermint » fabriquée en 1928 pour un marchand montréalais de la rue Saint-Paul, J. Alfred Ouimet, et importée à Montréal par la distillerie Théophile

Guillon de Nantes, est témoin d'une autre époque dans les mœurs au Québec et de la présence d'un réseau commercial d'importation particulier.

Vers la fin des années 1910, le Canada, comme ses voisins américains, adopte des lois imposant la prohibition. Le Québec décide de faire bande à part. Le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau emprunte la voie de l'interventionnisme gouvernemental. Avec la Loi sur les boissons alcooliques de 1921, la Commission des liqueurs du Québec est fondée. Elle détient le monopole de l'importation, du transport, de la vente d'alcool et de l'attribution des permis sur le territoire. L'alcool est donc disponible pour tous les citoyens et les touristes et les cabarets de Montréal connaissent une popularité importante.

Toutefois, le réseau de distribution, avec des succursales grillagées cachant les produits qui obligent l'intervention d'un préposé, témoigne d'un encadrement strict. Les décennies subséquentes, avec le rationnement de guerre et un nouvel élan de tempérance de l'Église catholique, engendrent une réorientation. En 1961, la Régie des alcools est inaugurée puis, en 1971, c'est la Société des alcools du Québec qui prend place. Les succursales « libre-service », l'expansion du marché d'importation, la disponibilité de produits en épiceries et une présence dans les événements collectifs sont des interventions de l'institution au fil des décennies qui lui confèrent un symbole de régulation gouvernementale tout en restant au cœur des célébrations au Québec.